

<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>Procès-verbal</b> <b>Séance du 6 novembre 2023</b>

Le six novembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1<sup>er</sup> adjoint* – BENOIST Danièle, *2<sup>ème</sup> adjointe* – LASNE Hervé, *3<sup>ème</sup> adjoint* – MICHEL Clothilde, *4<sup>ème</sup> adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5<sup>ème</sup> adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6<sup>ème</sup> adjointe* – VALLET Serge, *7<sup>ème</sup> adjoint* – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – HOULLIER Karim – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés : LADAME Julian (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) – MÉNARD Jacqueline (pouvoir à CHAILLOU Hubert) – MENEREUL Jean-Louis (pouvoir à MONTEGGIA Martine).

Absents : CHOQUET Brigitte – DE GOUSSENCOURT Marc – POULAIN Christine.

Quorum : 17  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Pouvoirs : 3  
Votants : 30

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Anne-Charlotte THIERRY  
Appel nominal par Anne-Charlotte THIERRY

---

## ORDRE DU JOUR

---

Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-119	Choix du concessionnaire de service relatif à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire
----------	---

### **INFORMATIONS**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente et installe Monsieur Jean-Christophe RÉMOND, qui succède à Madame Beya ULAS, démissionnaire du conseil municipal. Il présente ensuite Madame Mélisande RADEMACHER, nouvelle Directrice des affaires financières de la ville d'Argentan et de Terres d'Argentan Interco.

Monsieur le Maire

*Avez-vous des questions particulières concernant le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023 ?*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*Page 48 :*

*Ma question était : « Il est fait état, dans les marchés, de plusieurs avenants pluriannuels de service ou de maintenance. Le montant mentionné correspond au montant annuel ou au coût total sur plusieurs années ? Par exemple, « maintenance des portes automatiques de l'hôtel de ville ».*

*Et votre réponse Monsieur le Maire : « Ce sont des contrats avec un paiement annuel mais je préfère vérifier. Nous vous donnerons l'information demain ».*

Monsieur le Maire

*Vous avez eu l'information ?*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*Non mais j'ai eu un problème de messagerie sur ma tablette.*

Monsieur le Maire

*Nous allons vous renvoyer l'information.*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*De même, concernant le marché du 23 janvier 2023, « il prévoit la revalorisation de la mission de maîtrise d'œuvre de BOO Architecture à Tinchebray, pour la réhabilitation partielle de l'Espace Fontaine et ce pour un coût supplémentaire de 34 136,24 € TTC. Quel était le montant de maîtrise d'œuvre initiale et à quoi correspond cet avenant ? »*

*Et votre réponse Monsieur le Maire : « il faudrait me les demander auparavant car je ne les connais pas par cœur. C'est pareil, nous allons vérifier car je n'ai pas la capacité pour vous dire avec précision à quoi cela correspond ».*

Monsieur le Maire

*Si la réponse vous a été donnée, elle était dans le même mail. Nous allons vous renvoyer ces deux informations rapidement, en vérifiant que vous les receviez bien (mail et appel téléphonique).*

*Avez-vous d'autres questions sur le procès-verbal ?*

*Des abstentions ?*

*Des contres ?*

*Je vous remercie.*

<b>2023-119</b>	<b>Choix du concessionnaire de service relatif à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire</b>
-----------------	--

Monsieur le Maire

*S'agissant de cette délibération, nous souhaitons qu'elle passe aujourd'hui pour que nous puissions avoir le mobilier à disposition le plus rapidement possible.*

*En juin 2023, la ville d'Argentan a lancé une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.*

Quatre sociétés ont déposé leur candidature : SAS CADRES BLANCS AFFICHEURS, URBAN CONNECT CORPORATION, SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ et GIRODMEDIAS.

Suite à des auditions menées avec chacune d'elles, le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission de concession de services qui, lors de sa réunion du 2 octobre 2023, a décidé de retenir le classement des offres proposé et a attribué la concession à l'entreprise SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ.

Conformément à l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le choix du concessionnaire et sur le contrat de concession.

Lors d'une commission - Michel MELOT était d'ailleurs présent - nous avons regardé avec les services concernés, les propositions qui ont été faites dans le cadre du choix du concessionnaire. L'idée était de trouver la meilleure des solutions par rapport à une concession qui existait depuis 2008, pour une durée de 15 ans.

Nous avons donc choisi celui qui nous semblait être le plus à même de répondre à nos attentes, à nos besoins et à la situation. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons l'entreprise VEDIAUD PUBLICITÉ en vue de démarrer la concession au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Nous pourrions avoir un début de mobilier pour février. Il s'agit d'une entreprise familiale.

Monsieur Philippe JIDOUARD

S'agissant du matériel, il est qualitatif et moderne, différent de nos abris bus et sucettes actuels. Il est plus performant car il est en aluminium. Il est par exemple possible de recharger son téléphone sous les abris bus

Monsieur le Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Hubert CHAILLOU

J'ai une interrogation. Dans les entreprises qui ont répondu, ne figurent pas les deux leaders nationaux, voir même internationaux, que sont Jean-Claude Decaux d'une part et Clear Channel d'autre part ?

Monsieur le Maire

C'est simple, nous sommes trop petits pour eux. Les quatre entreprises qui ont répondu correspondent à nos attentes. Ils ont été auditionnés et nous avons vérifié tous les détails à la fois d'organisation, de structuration et de qualité du matériel car il s'agit tout de même d'une concession sur 15 ans. Nous ne sommes pas du tout dans le même cas qu'en 2008 en terme de rétribution pour la collectivité. Il y a quelques actions de communication fléchées et identifiées sur les abris bus qui sont pris en charge par l'entreprise. C'est positif pour nous. Nous montons en gamme en terme de qualité.

Monsieur Hubert CHAILLOU

Vous évoquez une interrogation mais comme cela ne figurait pas, je pensais que cela était à titre gratuit. En plus de la fourniture, de l'entretien etc.... Il y a une amélioration pour la ville ? Est-il possible de savoir de quel ordre ?

Monsieur le Maire

De l'ordre de 37 000 €.

Monsieur Hubert CHAILLOU

Cela ne figurait pas dans l'appel d'offres.

Monsieur le Maire



*Des candidats nous ont proposé zéro.*

Monsieur Hubert CHAILLOU

*Dans le dossier, nous n'avons pas ces renseignements.*

Monsieur le Maire

*Effectivement, ce n'était pas dans la demande du cahier des charges car nous sommes partis dans une concession à zéro à l'identique de 2008. Nous n'allons pas nous en plaindre.*

Monsieur Philippe JIDOUARD

*J'ai parlé des abris bus et des sucettes mais il y a aussi les colonnes d'opinions qui restent bien entendu en place. Nous aurons également 4 colonnes supplémentaires (sous verre) pour les événementiels organisés par la ville.*

Monsieur le Maire

*Avez-vous d'autres questions ?*

*Des abstentions ?*

*Des contres ?*

*Je vous remercie*

VU les articles L.1120-1, L.1121-1, L.1121-3 et R. 3126-1 à R. 3126-13 du code de la commande publique ;

VU les articles L.1411-1 à L. 141-19 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-050 du 11 avril 2023 approuvant le principe de recourir à une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire ;

CONSIDÉRANT l'admission des candidatures lors de la commission de concession de services qui s'est réunie le 14 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la décision d'attribution de la commission de concession de services qui s'est réunie le 2 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT le rapport de présentation relatif au déroulement de la procédure ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le choix du concessionnaire et sur le contrat de concession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1 –**

D'approuver le choix de la société SAS PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ, sise 91 Rue Pierre Brossolette 95200 SARCELLES, en tant que concessionnaire du service relatif à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien/maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

**Article 2 –**

D'approuver le contrat de concession pour une durée de quinze ans à compter de sa date de notification, ainsi que ses annexes.

**Article 3 –**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et ses annexes, ainsi que tous documents s'y rapportant.

---

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire

*Jeudi dernier vers 5h du matin, des pinacles sont tombées de l'église Saint-Martin à Argentan. Je souhaitais remercier les services municipaux qui sont intervenus rapidement (rangement des gravats) mais attention tout de même à ne pas prendre de risques inconsidérés.*

*Je souhaite également remercier et saluer tous les services extérieurs qui ont contribué à la fois à la sécurisation et à la qualité des interventions. Je pense notamment à l'intervention des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours, à l'arrivée rapide de l'architecte des Bâtiments de France.*

*Une entreprise spécialisée a été sollicitée, et je pense que dans ces cas-là, il faut toujours laisser parler les spécialistes, c'est beaucoup mieux que les réseaux sociaux !*

*Donc les spécialistes sont intervenus et se posent de véritables questions car il semblerait qu'il y ait eu un soulèvement des morceaux de métal qui tenaient les pierres entre elles, avant d'être dégagés par les bourrasques.*

#### Madame Alexandra BELHACHE

*Il semblerait que la cause soit une mini-tornade dans le couloir de l'allée Goupil-de-Préfelin. Il y a des endroits où les pinacles sont tombés suite à une poussée du vent mais à d'autres endroits, cela a été soulevé et dégoupillé du goujon.*

#### Monsieur le Maire

*Il s'agit de situations très particulières qui n'étaient pas prévisibles. Nous aurons vraisemblablement d'autres types de tempêtes et il faut s'en inquiéter pour l'ensemble de nos bâtiments patrimoniaux mais surtout de tous nos bâtiments. En proximité de l'église Saint-Martin, d'un côté ou de l'autre, des matériels se sont envolés. Nous pourrions envisager une étude aérodynamique. Cette étude consiste à observer, vérifier et optimiser les effets du vent. Vous vous souvenez sûrement d'une tempête qui a eu lieu 2019 ou 2020 où une tornade est passée dans un couloir, c'était impressionnant. Il faut vraiment que nous regardions cela de très près y compris dans notre structuration urbanistique.*

*Concernant l'église Saint-Martin, nous attendons le rapport officiel de l'architecte des Bâtiments de France, qui ne devrait pas tarder. Nous avons déjà eu la visite d'un expert assurantiel car nous avons une assurance, dont nous attendons également un retour. Nous avons sollicité une entreprise pour une première action et en particulier la dépose de pierres (qui seront pour une partie d'entre-elles réutilisées) qui a eu lieu vendredi matin. Une autre entreprise a été sollicitée pour procéder à un étayage. Cet étayage permet d'assurer les pinacles qui maintiennent les contreforts qui, eux-mêmes, tiennent la voûte. Les pinacles ne sont pas là que pour faire joli, c'est lourd. L'ossature sera, a priori, en bois. Elle épousera la forme de l'endroit où les dégâts ont eu lieu et le bois sera pris dans le sol. Heureusement pas trop en profondeur car il existe deux réalités sur ce territoire-là. Premièrement il y a beaucoup de réseaux (à – 60/80 cm) et je vous rappelle que le quartier Saint-Martin est sur un marécage. Il y a besoin de beaucoup de stabilité. Toutes les démarches aujourd'hui sont prises pour qu'il puisse y avoir une intervention la plus rapide possible. Nous attendons le devis de l'entreprise en espérant qu'il soit inférieur à 100 000 € sinon nous devrions procéder à un appel d'offres. L'idée, bien évidemment, est de fermer l'église avec l'espoir d'une réouverture rapide.*

*Nous allons adresser un courrier à Monsieur le Préfet puisque nous souhaitons savoir, compte tenu de notre situation assez particulière et très ciblée à un endroit, si nous sommes considérés en zone de catastrophe naturelle. Les techniciens, eux-mêmes, ne comprenaient pas comment cela a pu se produire.*

#### Monsieur Christophe ALLIGNÉ

*Avons-nous une franchise pour ce genre de sinistre ?*

#### Monsieur le Maire

*Je ne sais pas mais nous allons vous transmettre la réponse. Par contre l'assureur m'a appelé rapidement pour savoir si nous étions en zone de catastrophe naturelle ou pas.*

*Pour revenir aux pinacles, ce sont ceux qui avaient été restaurés. Cette partie de l'église est la plus moderne et plus neuve. Cette restauration a eu lieu il y a 23 ans.*



Monsieur Daniel BULLIER

*Je me suis rendu sur place et j'ai effectivement constaté qu'il y avait des goujons qui assemblaient des pierres. Aux dires de certaines personnes, l'église a déjà été rénovée. Cela voudrait dire qu'au niveau des assurances, il ne sera pas simple de dire que c'est suite au passage d'un cyclone ou de turbulences.*

Monsieur le Maire

*Cela a été validé, y compris par l'architecte des Bâtiments de France. Nous nous appuyons sur des spécialistes.*

Monsieur Daniel BULLIER

*Il serait préférable de mettre des filets.*

Monsieur le Maire

*Pour le moment il y a des barrières Heras pour interdire l'accès. Concernant la circulation, pour le moment elle est stoppée dans les deux sens. L'objectif est de la rétablir rapidement. Deux solutions : soit une circulation dans un seul sens, soit une circulation dans les deux sens avec des écluses. C'est important pour les commerces du quartier et redonner une opportunité de déplacement dans la rue Saint-Martin.*

Madame Taly GRESSANT

*Concernant la circulation du bus, comment cela se passe ?*

Monsieur le Maire

*Pour le transport urbain, l'information est passée. Le SITCOM a également fait le point Intramuros pour le ramassage des déchets. L'idée est de réfléchir à une circulation potentiellement la plus fluide possible par rapport à la situation.*

Monsieur Christophe ALLIGNÉ

*Lorsque les jeunes prennent leur carte de bus, nous leur proposons de s'inscrire soit en donnant leur adresse mail soit leur téléphone. Lorsqu'il y a un circuit différent, comme ici, sont-ils informés ?*

Monsieur Guy FRÉNÉHARD

*Oui tout à fait, car en général ils ont donné leurs coordonnées.*

Monsieur le Maire

*Donc, à l'heure où nous nous parlons, nous attendons des informations de l'architecte des Bâtiments de France, du premier devis d'interventions et un rapport assurantiel. Globalement, nous avons eu la chance que cela se passe de nuit avec peu de circulation (un automobiliste est passée quelques secondes avant) et qu'il n'y a pas eu de dégâts humains et pas de réels dégâts matériels, autre que l'église. Nous vous tiendrons des évolutions.*

Monsieur Daniel BULLIER

*Si nous séparons le lieu de culte et du patrimoine, les travaux reviennent à notre charge ?*

Monsieur le Maire

*L'église, puisque loi 1905 oblige et qu'elle a été construite largement avant 1905, revient à la collectivité puisque la collectivité est propriétaire. Contrairement à l'église Saint-Michel qui appartient au Diocèse.*

*Je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal le 4 décembre à 18h00.  
Merci à toutes et à tous.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25

Le secrétaire de séance,  
Anne-Charlotte THIERRY



Le Maire,  
Frédéric LEVEILLÉ

